

VOD : Le notaire et la filiation : focus sur l'acte de notoriété constatant la possession d'état

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Tout public traitant du droit patrimonial de la famille

Objectifs

- Appréhender les nouvelles règles d'établissement non contentieux du lien de filiation
- Maîtriser la compétence exclusive du notaire dans l'établissement de l'acte de notoriété constatant la possession d'état
- Savoir conseiller utilement l'établissement sécurisé de l'acte de notoriété constatant la possession d'état

Contenu

Intitulé de la vidéo : Le notaire et la filiation : focus sur l'acte de notoriété constatant la possession d'état

Durée : 1h

Animée par Nathalie BAILLON-WIRTZ, Maître de Conférences à l'Université de Reims

& Pierre DAUPTAIN, Notaire

La loi du 23 mars 2019 a confié au notaire la compétence exclusive pour dresser l'acte de notoriété constatant la possession d'état.

Cette vidéo a pour objectif d'aider le praticien à maîtriser les règles d'établissement de cet acte et à savoir identifier les difficultés éventuelles. Seront dès lors abordées les questions suivantes :

1. Dans quels cas est-on amené à établir ou à demander l'établissement d'un acte de notoriété constatant la possession d'état ?
2. Quelles sont les conditions d'établissement de la possession d'état ?
3. Quels sont les problèmes que le notaire peut rencontrer et comment y faire face ?

Prérequis

- Connaissances générales en droit patrimonial de la famille

Modalités pédagogiques

- Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "**Location de vidéos**"